

Dès le lendemain, le roi fit faire une lettre et l'envoya en Syrie pour faire connaître son vœu et sa résolution de l'accomplir. Il invitait dans cette lettre les chrétiens à prendre patience, et les assurait que bientôt il viendrait les secourir ou mourir avec eux. Les événements politiques de cette époque détournèrent pendant quelque temps saint Louis de ses préparatifs de voyage. Enfin, au parlement qu'il tint à Paris vers la mi-carême 1247, le roi déclara qu'il était résolu de partir à la Saint-Jean de l'année suivante ; il fit jurer foi et hommage à ses enfants par tous les barons du royaume.

A l'exemple du roi un grand nombre de seigneurs avaient pris la croix, mais quelques-uns hésitaient encore. Pour les décider le saint roi usa d'un stratagème. C'était l'usage, le jour de Noël, de distribuer, comme étrennes, à ses vassaux, des vêtements de cérémonie ou des bijoux précieux. Le roi fit préparer à cette occasion un très grand nombre de chapes, sorte de manteaux ornés de fourrures, sur lesquels on avait secrètement brodé des croix. Le jour venu, il convoqua plus particulièrement les chevaliers de ses domaines qui n'avaient pas encore pris la croix et les reçut de grand matin dans une pièce peu éclairée. Là, il leur distribua les manteaux préparés, dont ils se revêtirent, et les conduisit ensuite à sa chapelle pour entendre la messe. Alors, à la clarté des cierges et du jour qui se levait, chacun aperçut sur l'épaule de son voisin le signe de la croisade. "Mais, dit Mathieu Paris, comme il leur semblait peu convenable, honteux et même indigne de rejeter ces habits de croisés, ils se mirent à rire, et appelèrent le seigneur roi de France, à cause de ce fait, chasseur de pèlerins et nouveau pêcheur d'hommes."

Le vendredi 12 juin 1248, jour fixé pour le départ, le roi et ses deux frères, Robert, comte d'Artois, et Charles, duc d'Anjou, se rendirent de grand matin à l'abbaye de Saint-Denis. Là, à l'exemple de son aïeul, qui aussi en 1190 était venu chercher l'oriflamme à Saint-Denis, Louis, revêtu de son armure, s'agenouilla, se recommanda à Dieu, et pria en face des reliques des premiers apôtres de la France.

Après avoir reçu la bénédiction du vénérable abbé Guillaume de Marcoussis et du cardinal-légat, le prince se leva et reçut la panetière, l'écharpe croisée et le bourdon ou bâton du saint pèlerinage. Le légat, prenant alors l'oriflamme déposée sur le tombeau des saints martyrs, la remit également au roi. (1).

(1). L'oriflamme était une bannière de France : c'était une espèce de gonfalon ou d'étendard en taffetas rouge ou couleur de feu, sans broderie ni figure, fendu par le bas en trois pointes, orné de houppes de soie verte, et suspendu au bout d'une lance dorée. C'était originairement la bannière de l'abbaye de Saint-Denis ; les comtes du Vexin la portaient à la guerre comme *avoués* de cette abbaye. Quand Philippe I eut, en 1082, réuni le Vexin au domaine de la couronne, il hérita aussi du droit de porter l'oriflamme ; elle figura à côté de la bannière de France proprement dite, qui était bleue ou violette et semée de fleurs de lis d'or. C'est Louis VI qui, le premier, fit porter officiellement l'oriflamme à la tête de l'armée française, en 1119, en s'avançant vers le Rhin contre l'empereur Henri V ; on ne la voit plus reparaitre après 1415. (Bouillet.)